

INFORMATION - ZONES DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

- PPRI - Zone Bleue
- PPRI - Zone Violette
- PPRI - Zone Rouge

PRESCRIPTIONS

- ESPACES BOISES CLASSES
- PERIMETRE DES OAP
- EMPLACEMENTS RESERVES ET SECTEUR DE PROJET

ZONES

- UA - PARTIE ANCIENNE ET DENSE
- UAa - EXTENSION DU CENTRE ADMETTANT DE LA DESNITE
- UAb - EXTENSION DU CENTRE ASSURANT LA TRANSITION AVEC LES SECTEURS PAVILLONNAIRES
- UAs - SECTEUR CORRESPONDANT A UNE MAISON DE RETRAITE
- UB - ZONE CORRESPONDANT AU DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION AUTOUR DU CENTRE DU VILLAGE
- UBa - SECTEUR DANS LEQUEL SONT AUTORISES LES ASSAINISSEMENTS AUTONOMES
- UBax - SECTEUR DANS LEQUEL LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES NE SONT PAS AUTORISEES
- UBs - SECTEUR CORRESPONDANT A UN SECTEUR PAVILLONNAIRE ANCIEN DENSE EN FRONT DE SAONE
- UBz - SECTEUR RESERVE A L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS OU A LA REALISATION D'ESPACES NATURELS
- UP - ZONE URBAINE CORRESPONDANT A DES ESPACES PARTICULIEREMENT SENSIBLES SUR LE PLAN PAYSAGER
- 1AU - ZONE A URBANISER A LA PERIPHERIE DE LAQUELLE LES EQUIPEMENTS ONT UNE CAPACITE SUFFISANTE MAIS DONT L'AMENAGEMENT DEVRA RESPECTER UNE OAP
- 1AUp - SECTEUR DE LA ZONE 1AU PRESENTANT UNE SENSIBILITE SUR LE PLAN PAYSAGER (ancien monastère de la Bruyère)
- 2AU - ZONE NON OUVERTE A L'URBANISATION. OUVERTURE SUBORDONNEE A UNE MODIFICATION OU REVISION DU PLU
- A - ZONE AGRICOLE
- N - ZONE NATURELLE STRICTEMENT PROTEGEE
- Na - SECTEUR POUR LA SAUVEGARDE DES ABORDS DU CHATEAU ET DU CENTRE ANCIEN DU VILLAGE

Modification n°3 du PLU
APPROBATION

Saint-Bernard

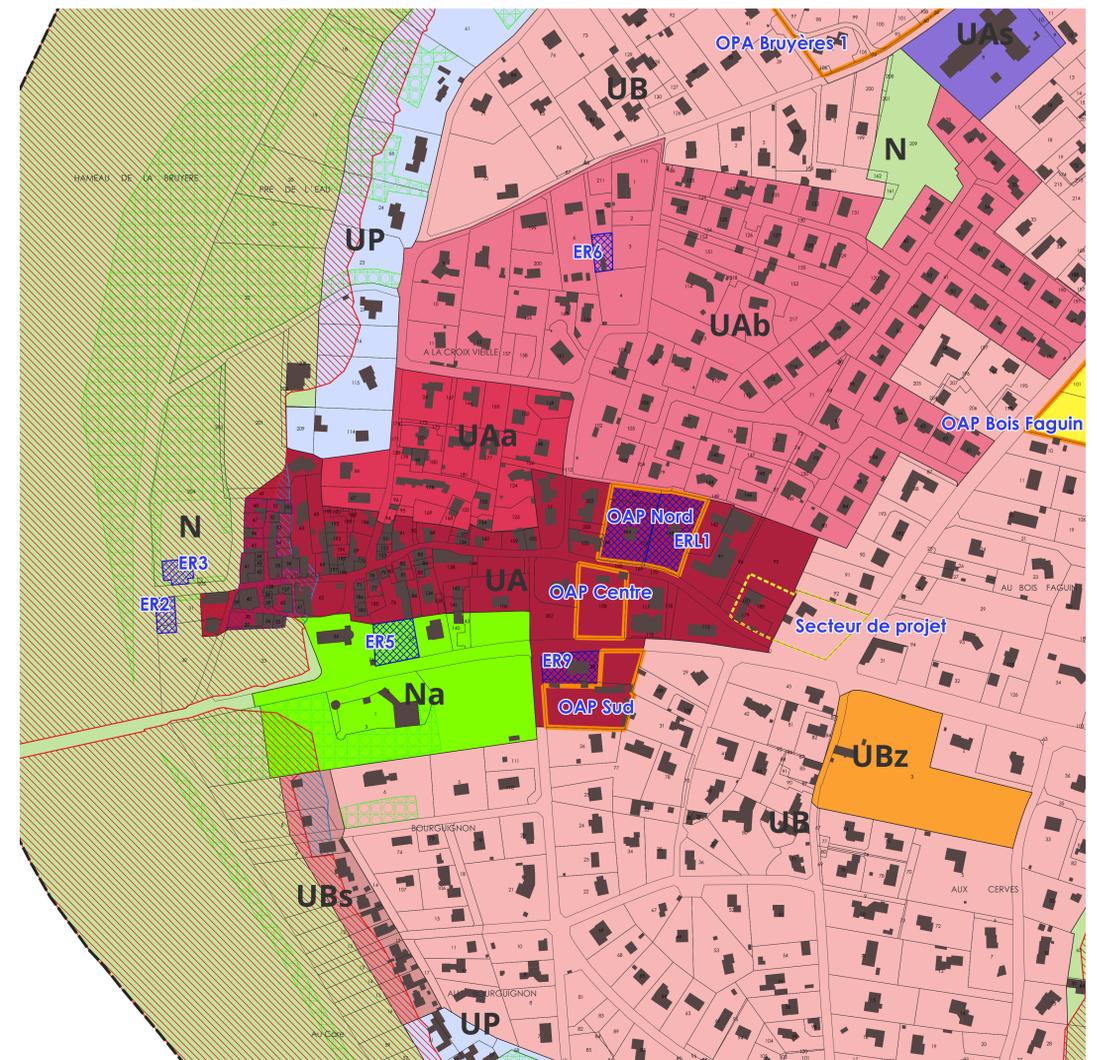
4a – Plan de zonage



PROCEDURE	DATE
PLU approuvé le	7 septembre 2010
Modification simplifiée N°1 approuvée le	15 mars 2011
Modification simplifiée N°2 approuvée le	8 octobre 2014
Modification simplifiée N°3 approuvée le	2 mai 2016
Modification de droit commun N°1 approuvée le	28 mars 2018
Modification de droit commun N°2 approuvée le	14 septembre 2020
Modification simplifiée N°4 approuvée le	17 juin 2024
Modification de droit commun N°3 approuvée le	26 mai 2025



Échelle : 1 / 3 500^e



ZOOM SUR LE CENTRE BOURG - échelle 1/2000^e